



©JackF

3 – REGLEMENT

3.4 – Liste des emplacements réservés

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	19/11/1998	29/03/2004	14/02/2005 01/03/2006 02/04/2007
Révision n°1	22/06/2008	10/01/2011	24/10/2011
Modification simplifiée n°1	/	/	27/01/2014
Modification simplifiée n°2	/	/	27/10/2014
Modification simplifiée n°3	/	/	15/12/2014
Modification simplifiée n°4	17/03/2015	/	18/05/2015
Mise à jour	/	/	31/12/2015
Révision n°2	02/11/2015	06/05/2019	16/11/2020
Modification simplifiée n°1	19/04/2022	/	21/11/2022
Modification n°1	17/05/2021	/	23/01/2023
Révision n°2	13/06/2022	17/07/2025	02/03/2026

25	Elargissement de la rue Auguste Renoir à 10m d'emprise entre la rue René Cassin et la rue des Perrinots	Commune
26	Elargissement des chemins ruraux de la Cametorte et de Jean Bart à Cazeau à 10m d'emprise en limite communale avec Beaupuy jusqu'à la voie communale 507	Commune
27	Création d'un carrefour sécurisé entre les chemins ruraux de la Cametorte, de Jean Bart à Cazeau et voie de raccordement à la RD813	Commune
28	Elargissement à une emprise de 10 m de la route située entre la RD 813 et le chemin Jean Bart	Commune
29	Création d'un carrefour sécurisé entre la voie communale 507 et la rue Michel Montaigne	Commune
30	Création d'un carrefour sécurisé entre la voie communale 507 et la rue du Chêne Vert	Commune
31	Elargissement de la rue de Labrou à 10m d'emprise	Commune
32	Elargissement de l'avenue de Condorcet à 13m d'emprise	Commune
33	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales rue Robert Creuzet	Commune
34	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales chemin de Maison Blanche	Commune
35	Extension du groupe scolaire de Beyssac (parcelles 197 et 198)	Commune
36	Création d'un accès depuis le parking de la Poste et espaces publics attenants	Commune
37	Création d'un emplacement réservé pour mixité sociale (article L123-2b du Code de l'Urbanisme) en Cœur de ville, rue Jean Laffon / Avenue Maréchal Joffre (école Ste Foy) : Objectif de production de LLS à hauteur de 50 % minimum des programmes de logements réalisés sur l'emprise foncière concernée, avec un minimum de 10 LLS	Commune
38	Création d'un emplacement réservé pour mixité sociale (article L123-2b du Code de l'Urbanisme), entre l'avenue du Dr Neau et de la rue de Lagassat : Objectif de production de LLS à hauteur de 40 % minimum des programmes de logements réalisés sur l'emprise foncière concernée, avec un minimum de 35 LLS	Commune
39	Création d'un emplacement réservé pour mixité sociale (article L123-2b du Code de l'Urbanisme), rue Beethoven : Objectif de production de LLS à hauteur de 40 % minimum des programmes de logements réalisés sur l'emprise foncière concernée, avec un minimum de 10 LLS Cet emplacement réservé a été supprimé entre l'arrêt et l'approbation du document.	Commune
40	Création d'un emplacement réservé pour mixité sociale (article L123-2b du Code de l'Urbanisme) rue Auguste Renoir, sur une partie de l'ancien site CESA : Objectif de production de LLS à hauteur de 100 % des programmes de logements réalisés sur l'emprise foncière concernée, avec un minimum de 80 LLS	Commune
41	Aménagement sur la parcelle KN 59 d'un carrefour sécurisé entre la RD 708, l'avenue Condorcet et l'avenue des Lions	Département / Commune
42	Equipement d'intérêt collectif de loisirs en zone naturelle (aire de camping/bivouac)	Commune

